

problème de huissier lors d'une liquidation judiciaire

Par richardga, le 16/04/2013 à 12:51

Bonjour,

Je suis en liquidation judiciaire, que par jugement en date du 12/03/2012, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire et qu'un jugement de clôture a été prononcé par le tribunal en date du 19/11/2012. L'écriture groupées par compte analytique est le suivant : recette total 0, dépense total: 0 et solde total: 0.Voici ma question : Je viens de recevoir (le 15/05/20133)une lettre d'un huissier qui veut procéder a l'exécution forcée a la demande de cofidis. Sachant que lors de ma liquidation j'ai, sur les conseils d'un ami déclarer toutes mes dettes : crédit a la consomation, loyer de retard etc, ce huissier peut t il me saisir mes bien tel que ma voiture, mes meubles, ou encore une saisie sur mon compte ou mon salaire (je retravail et gagne le smic). Merci de me répondre le plus rapidement possible car je n'en dors plus et si il y a une solution merci de m'indiquez laquelle.

Par P.M., le 16/04/2013 à 17:35

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par richardga, le 19/04/2013 à 13:07

Bonjour,

Milles excuse je suis novice sur ce genre de forum. Ou dois je le poster? Merci

Par **P.M.**, le **19/04/2013** à **13:11**

Bonjour,

Cela concerne a priori le Droit des entreprises et/ou suivant la nature du crédit le Droit de la consommation...

Par richardga , le 19/04/2013 à 13:14	
merci	